

Novembre 2021

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Octobre 2021 : les personnes morales atténuent la chute des ventes de voitures

En octobre 2021, 11 162 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en recul de 23 % par rapport à octobre 2020. Il s'agit du cinquième recul consécutif. Comme les mois précédents, il s'explique par la pénurie de semi-conducteurs et par l'attentisme des personnes physiques lié aux mutations de l'usage de la voiture. Comparé à octobre 2019 et à octobre 2018, le repli des immatriculations est respectivement de 25 % et de 19 %. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs se sont accrus de 3 % par rapport à la période de novembre 2019 à octobre 2020, au cours de laquelle le 1^{er} confinement avait provoqué une chute des ventes, mais ont reculé de 8 % par rapport à la période de nov. 2018 à oct. 2019.

Les ventes de voitures particulières et commerciales ont représenté 53 % des immatriculations du mois d'octobre. Elles n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant crise sanitaire, en recul de 29 % par rapport à octobre 2020 et de 33 % par rapport à octobre 2019.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes a baissé de 25 % en octobre. Sur un an, ses ventes se sont accrues de 12 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Octobre 2021

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 466	1 108	385	840	1 167	5 966
Cyclomoteur	236	189	43	81	250	799
Motocycle	221	134	29	100	115	599
Voiturette	68	33	10	25	43	179
Remorque légère et caravane	195	113	64	103	103	578
VASP léger	209	107	38	59	129	542
Autobus et autocar	18	5	1	3	2	29
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	712	281	107	137	240	1 477
Camion	38	14	4	14	15	85
Tracteur routier	59	37	21	13	21	151
Semi-remorque	37	27	11	24	44	143
Remorque lourde	7	5	3	4	4	23
VASP lourd	8	3	1	2	7	21
Tracteur agricole	95	93	74	70	77	409
Engin agricole (autre que tracteur)	29	42	35	24	31	161
Ensemble	4 398	2 191	826	1 499	2 248	11 162

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur – Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

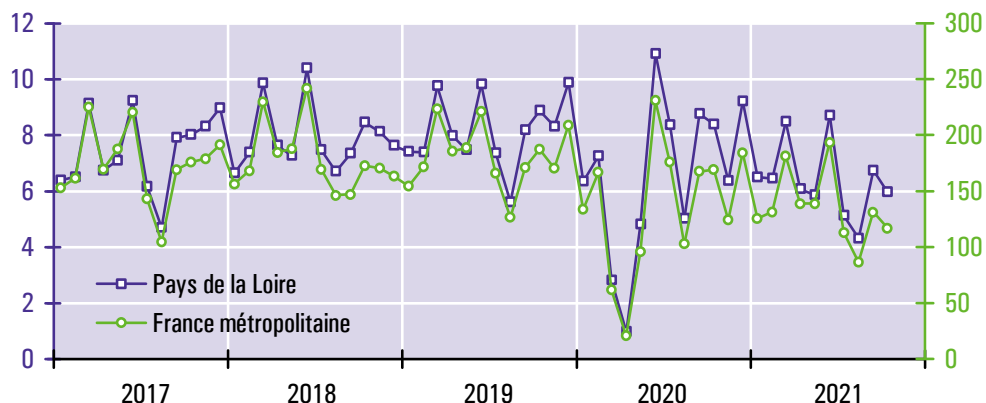
En octobre 2021, 5 966 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 29 % par rapport à octobre 2020, de même niveau que celle observée en France métropolitaine (- 31 %). En cumul annuel, les ventes de voitures neuves ont diminué de 2,5 % dans la région et de 2,2 % dans l'Hexagone.

La chute des immatriculations, observée depuis cinq mois, s'explique principalement par la pénurie mondiale des puces électroniques, touchant les chaînes de montage automobile et qui a entraîné un doublement des délais de livraison (six mois actuellement contre trois mois en temps normal).

La crise automobile tient aussi à des facteurs structurels liés à l'avenir du secteur. Les personnes physiques se détournent progressivement du marché du véhicule neuf, redoutant la fin des moteurs thermiques d'ici 2035 en Europe et les limitations de la circulation des voitures en ville.

Pour le onzième mois consécutif, les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) ont représenté la majorité des ventes de voitures neuves dans la région (54 % en octobre). Cette part n'était que de 41 % il y a cinq ans, illustrant la dissociation croissante des ménages entre propriété et usage de l'automobile. Au niveau national, les achats de voitures par les personnes morales se répartissent en quatre ensembles de parts comparables (10 à 15 % chacune) : la location de courte durée, la location de longue durée, les concessionnaires (qui immatriculent des voitures pour les exposer) et les autres sociétés.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

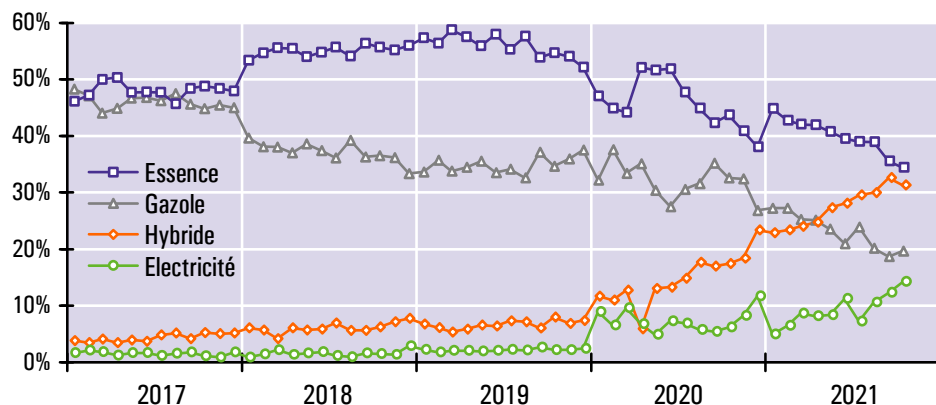
	Octobre 2021			Novembre 2020 à oct. 2021		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 466	41 %	- 25 %	31 290	39 %	- 2 %
Maine-et-Loire (49)	1 108	19 %	- 33 %	15 867	20 %	- 3 %
Mayenne (53)	385	6 %	- 27 %	5 101	6 %	- 5 %
Sarthe (72)	840	14 %	- 29 %	11 769	15 %	- 3 %
Vendée (85)	1 167	20 %	- 33 %	15 784	20 %	- 3 %
Essence	2 053	34 %	- 44 %	31 874	40 %	- 19 %
Gazole	1 176	20 %	- 57 %	19 483	24 %	- 28 %
Hybride	1 868	31 %	+ 28 %	20 796	26 %	+ 100 %
Électricité	849	14 %	+ 64 %	7 530	9 %	+ 61 %
Autres motorisations	20	0 %		128	0 %	- 2 %
Personnes morales	3 197	54 %	- 20 %	41 429	52 %	+ 5 %
Personnes physiques	2 769	46 %	- 37 %	38 382	48 %	- 9 %
Ensemble	5 966	100 %	- 29 %	79 811	100 %	- 3 %

¹ Évolution entre les immatriculations d'octobre 2021 et celles d'octobre 2020

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

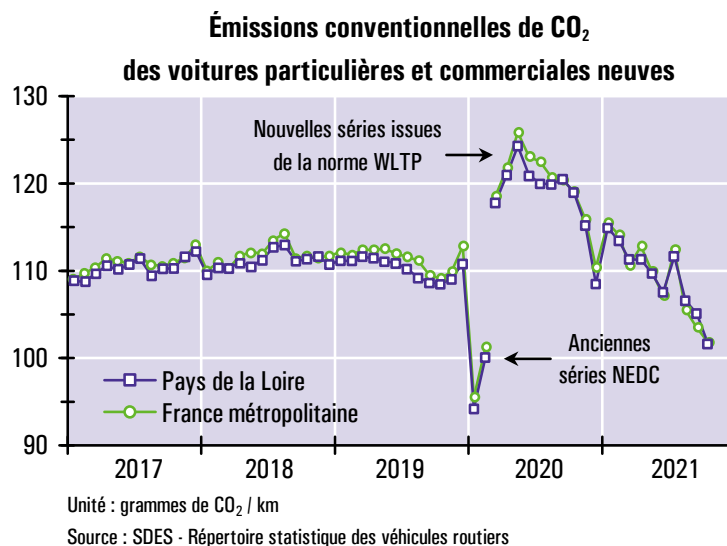
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves sont désormais basées sur le cycle de mesure WLTP, plus proche des conditions réelles de circulation que l'ancienne norme NEDC. En octobre 2021, elles se sont élevées en moyenne à 101,6 grammes par kilomètre dans les Pays de la Loire, soit une diminution de 15 % par rapport à octobre 2020.

La baisse des émissions depuis un an et demi provient de la forte hausse des immatriculations de modèles hybrides et électriques liée aux subventions à l'achat de l'État français et à la mise en œuvre d'exigences européennes de réduction des rejets de CO₂ des véhicules.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

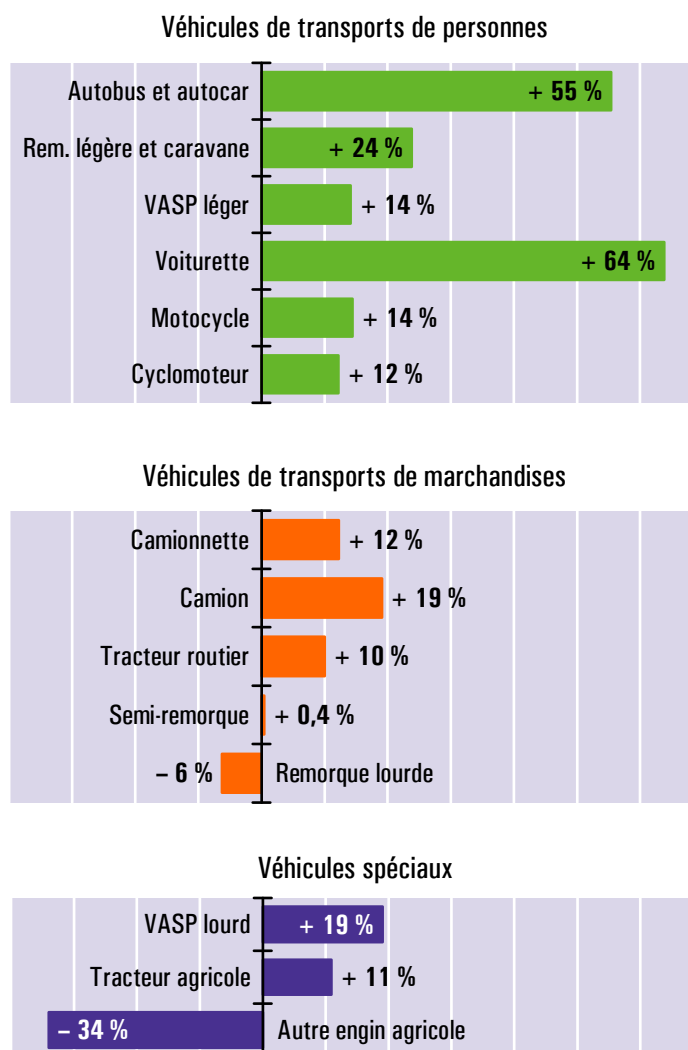
En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes d'octobre ont diminué de 4 % par rapport au même mois de 2020. En revanche, sur les douze derniers mois, les six catégories de véhicules sont en forte croissance car les ventes s'étaient effondrées en 2020 en raison de la fermeture des concessions lors du premier confinement. Le boom des voiturettes, accessibles dès 14 ans, est lié au rajeunissement de leur image.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont diminué de 27 % par rapport à octobre 2020. 79 % d'entre-elles sont des camionnettes. En année glissante, seules les remorques lourdes sont en recul. Les ventes des cinq segments ont progressé de 11 % par rapport à la période de novembre 2019 à octobre 2020 et ont reculé de 5 % par rapport à la période de novembre 2018 à octobre 2019.

Le machinisme agricole s'est tassé de 2 % en octobre. En cumul annuel, le contraste demeure important entre les tracteurs (+ 11 %) et les autres engins (- 34 %) qui pâtissent des ventes très élevées de décembre 2019 et de janvier 2020 dues à une évolution réglementaire. Dans des volumes plus faibles, le segment des VASP lourds s'est accru de 19 % en année glissante.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (novembre 2020 à octobre 2021) et celles des mêmes mois un an auparavant (nov. 2019 à oct. 2020)

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025
© DREAL 2021